

PRET D'HONNEUR INITIATIVE CANTAL

Nature :

* Permettre à de futurs chefs d'entreprise de concrétiser leur projet par un accueil, un accompagnement, un suivi personnalisé et une aide financière avant la création, la reprise et le développement dans les 6 premières années.

* Contribuer à améliorer le taux de survie des entreprises et ainsi pérenniser l'emploi

Bénéficiaires :

Créateurs, repreneurs d'entreprises ou entreprises de moins de 6 ans en développement.

Territoire géographique : département du Cantal.

Tout secteur d'activité à l'exception des exploitations agricoles (sauf diversification ou transformation avec création d'une entreprise commerciale).

Modalités :

Montant du prêt : De 3 000 € à 15 000 €

Avant de déposer votre demande de prêt d'honneur auprès d'Initiative Cantal, il convient de prendre contact au préalable avec un organisme bancaire. Initiative Cantal n'a pas vocation à se substituer à une banque, Initiative Cantal intervient en complément pour boucler un plan de financement.

Conditions : Le prêt Initiative Cantal doit être obligatoirement couplé avec un prêt bancaire dont le montant et la durée doivent être supérieurs ou égaux au montant et à la durée du prêt à taux zéro.

Modalités de remboursement :

Durée de remboursement maximum de 5 ans dont un différé de paiement de la première mensualité de 6 mois. La mensualité minimum de l'emprunt sera de 130 €/mois.

Cas particuliers : pas de différé possible pour les activités non sédentaires.

Coût :

C'est un prêt d'honneur sans intérêt mais nécessitant la prise d'une assurance décès invalidité obligatoire, d'une participation aux frais de commission de la garantie BPI France, et d'une adhésion annuelle à l'association Initiative Cantal durant la durée d'amortissement du prêt.

Contact :

Monique LACOMBE

Tél. : 04 71 45 40 47 – courriel : mlacombe@cantal.cci.fr

Frédéric GODBARGE

Tél. : 04 71 45 40 55 – courriel : fgodbarge@cantal.cci.fr

44 boulevard du Pont-Rouge - 15013 AURILLAC CEDEX

Fax : 04 71 48 48 12 - Site Internet : www.initiative-cantal.fr